



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 143 et 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2009/10	54 412 700
Dépenses de 2009/10	53 298 700
Solde inutilisé de 2009/10	1 114 000
Crédit ouvert pour 2010/11	56 325 700
Dépenses prévues pour 2010/11 ^a	56 314 500
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11 ^a	11 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	55 744 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	55 744 900

^a Prévisions au 31 janvier 2011 (voir annexe).



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) présenté par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, au sujet duquel il a fait les observations exposées dans les paragraphes qui suivent.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif a exposé ses vues et ses recommandations sur des questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de l'UNFICYP et des autres questions qui la concernent directement.

3. Le Comité consultatif a examiné les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur le projet de budget de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/706) en prenant en considération les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la Force (voir A/65/5 (vol. II), chap. II), sur lesquelles il formule des observations aux paragraphes 35 et 36 du présent rapport. Le rapport que le Comité consultatif a consacré au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été publié sous la cote A/65/782. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe que les recommandations pertinentes des commissaires aux comptes soient appliquées sans retard.**

4. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents que le Comité consultatif étudiait ou consultait pour examiner le financement de l'UNFICYP.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. L'Assemblée générale, par sa résolution 63/290, a ouvert aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 un crédit d'un montant brut de 54 412 700 dollars (montant net : 52 141 000 dollars). Ce montant tient compte des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (18 074 373 dollars, soit le tiers du budget net) et du Gouvernement grec (6,5 millions de dollars). Le montant brut des dépenses réparties entre les États Membres se chiffre donc à 32 220 527 dollars (montant net : 29 948 827 dollars). Le montant brut des dépenses effectives de l'exercice est de 53 298 700 dollars (montant net : 50 771 400 dollars). Le montant brut du solde inutilisé (1 114 000 dollars), qui correspond à un montant net de 1 369 600 dollars, représente 2 % du montant brut du crédit ouvert. Une analyse détaillée des écarts entre les prévisions et les dépenses effectives figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de l'UNFICYP (A/65/625).

6. Les postes budgétaires pour lesquels les crédits ont été sous-utilisés sont notamment les suivants :

a) Contingents : la sous-utilisation du crédit, à hauteur de 1 304 400 dollars (6,2 %) tient à ce que les frais de voyage (survols réguliers et vols affrétés) liés à la relève des contingents ont été moins élevés que prévu et à ce que des contrôles de distribution plus stricts et l'obtention de rabais auprès du fournisseur ont permis de réduire le coût des rations. Ces facteurs de sous-utilisation ont été en partie contrebalancés par un dépassement des prévisions concernant les indemnités de permission et les indemnités journalières de subsistance (missions);

b) Voyages : la sous-utilisation du crédit, à hauteur de 268 100 dollars (52,9 %), est due à l'annulation de certaines conférences et à la réaffectation de ressources à des activités opérationnelles prioritaires (voir plus loin, par. 8), changements qui ont entraîné l'annulation ou le report de voyages prévus;

c) Installations et infrastructures : la sous-utilisation du crédit, à hauteur de 368 500 dollars (4,8 %) s'explique par le report de certains projets et à la réaffectation des ressources correspondantes à des activités opérationnelles prioritaires (voir plus loin, par. 8), ainsi qu'au fait que les dépenses afférentes aux fournitures d'entretien ont été inférieures aux prévisions. Ces facteurs de sous-utilisation ont été en partie contrebalancés par le dépassement des prévisions concernant la consommation de services collectifs, les pertes de change et les services de maintenance;

d) Transports aériens : la sous-utilisation du crédit, à hauteur de 119 400 dollars (7,7 %) tient à ce que le nombre effectif d'heures de vol (1 184) a été inférieur aux prévisions (1 320). Ce facteur de sous-utilisation a été en partie contrebalancé par les incidences des fluctuations de change et de la hausse du prix des carburants;

e) Transmissions : la sous-utilisation du crédit, à hauteur de 191 700 dollars (19,6 %) est due à ce que les dépenses afférentes à la location de répéteurs et aux autres services commerciaux de télécommunications ont été inférieures aux prévisions;

f) Matériel spécial : la sous-utilisation du crédit, à hauteur de 9 100 dollars (94,8 %), tient à ce que les fonds prévus pour l'achat de matériel d'observation ont été réaffectés à des activités opérationnelles prioritaires (voir plus loin, par. 8).

7. La sous-utilisation des crédits prévus sous les rubriques susmentionnées a été contrebalancée en partie par des dépassements aux rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan international : le dépassement des prévisions, à hauteur de 127 500 dollars (1,9 %), tient à ce que les dépenses de personnel ont été plus élevées que prévu et à ce que le taux effectif de vacance de postes a été inférieur au taux budgétisé (2,6 % au lieu de 5 %);

b) Personnel recruté sur le plan national : le dépassement des prévisions, à hauteur de 840 900 dollars (11 %), tient principalement à l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009 d'un barème révisé des traitements et aux fluctuations de change;

c) Fournitures, services et matériel divers : le dépassement des prévisions à hauteur de 366 800 dollars (61,1 %), est dû principalement à des pertes de change.

8. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 6, l'UNFICYP, pendant l'exercice considéré, a réaffecté une partie de ses ressources pour répondre à des

besoins opérationnels prioritaires. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en janvier 2010, la Force s'attendait à clore l'exercice avec un déficit de 1,9 million de dollars, en raison de l'augmentation des frais de location d'hélicoptères, de dépenses supplémentaires liées aux congés de permission et de récupération des membres des contingents et de l'incidence de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro sur les dépenses de personnel et le coût des services. Soucieuse de limiter les répercussions opérationnelles de ces contingences externes et d'éviter d'avoir à demander des fonds supplémentaires, l'UNFICYP a pris un certain nombre de mesures d'économie, qui ont consisté notamment : à ramener le nombre d'heures de vol d'hélicoptères en deçà du nombre budgétisé et à réduire les dépenses afférentes aux voyages, au personnel temporaire, aux fournitures médicales, aux services collectifs de distribution et aux activités d'information; à renoncer à des achats prévus au budget (mobilier de bureau, modules préfabriqués, groupes électrogènes et fournitures de nettoyage et d'assainissement); à annuler ou reporter un certain nombre de projets de construction et d'infrastructure. Le Comité consultatif a également été informé qu'une fois ces mesures prises, le dollar s'était notablement apprécié par rapport à l'euro, si bien qu'il est resté un solde inutilisé en fin d'exercice.

9. Ayant demandé quelles avaient été les incidences de la réduction du nombre d'heures de vol d'hélicoptères sur les opérations de l'UNFICYP, le Comité consultatif a été informé que la Force avait donné priorité aux vols de reconnaissance sur les patrouilles aériennes régulières, et que l'un de ses trois hélicoptères avait continué d'être utilisé exclusivement pour des évacuations sanitaires. Il a appris aussi qu'afin que la réduction du nombre de patrouilles aériennes ne compromette pas la stabilité dans la zone tampon, l'UNFICYP avait augmenté le nombre des patrouilles motorisées et des patrouilles à pied, grâce à quoi le nombre des violations signalées du cessez-le-feu avait diminué.

10. Les observations du Comité consultatif sur les informations figurant, pour les différents objets de dépense, dans le rapport sur l'exécution du budget de la Force sont consignées dans la partie du présent rapport qui traite du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/706).

III. Situation financière de la Force et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2011, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNFICYP depuis sa création se chiffrait à 425 620 000 dollars. Le total des contributions reçues à cette date s'élevait à 396 125 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 29 495 000 dollars. Au 7 février 2011, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 10 972 000 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays qui fournissent des contingents) et d'une somme de 4 millions de dollars empruntés sur les budgets d'opérations de maintien de la paix achevées, la trésorerie de l'UNFICYP accusait un déficit de 200 000 dollars. **Le Comité consultatif reste préoccupé par la précarité persistante de la situation de trésorerie de la Force et les retards qui risquent d'en résulter dans le paiement des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents (voir A/64/660/Add.5, par. 9); il rappelle à ce propos que l'Assemblée générale a maintes fois souligné**

que tous les États Membres doivent remplir ponctuellement, intégralement et sans conditions, les obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir également A/65/775, par. 9).

12. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 31 décembre 2010, le total des sommes dues aux États qui ont fourni des troupes s'élevait à 2 763 000 dollars et celui des remboursements dus au titre du matériel appartenant aux contingents à 686 000 dollars. Il a appris aussi que durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, une indemnité de 50 000 dollars avait été versée au titre du régime d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Aucune demande d'indemnisation n'était en souffrance au 31 décembre 2010.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2011, l'état de l'occupation des postes de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 était le suivant :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif pourvu</i>	<i>Taux de vacance de postes (%)</i>
Contingents	860	857	0,3
Police des Nations Unies	69	69	–
Personnel recruté sur le plan international	39	37	5,1
Personnel recruté sur le plan national	113	111	1,8

^a Maximum autorisé pour l'exercice.

14. Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir annexe). Au 31 janvier 2011, les dépenses de la Force s'élevaient à 37 175 600 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 56 314 500 dollars, contre un crédit de 56 325 700 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 11 200 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

15. Le mandat de l'UNFICYP a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La prorogation la plus récente du mandat de la Force, pour une période allant jusqu'au 15 juin 2011, a été décidée par le Conseil dans sa résolution 1953 (2010).

16. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission sont exposées aux paragraphes 6 à 10 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/65/706). Selon le paragraphe 6 de ce rapport, l'UNFICYP continuera pendant l'exercice de s'employer à créer des conditions qui permettent de parvenir à un règlement global du problème de Chypre et aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans l'action qu'elle mène pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Alors qu'il examinait les propositions du Secrétaire

général, le Comité consultatif a été informé que pendant la période considérée, grâce à l'action de l'UNFICYP, la situation militaire dans la zone tampon était restée pacifique, sans aucune violation grave du cessez-le-feu, et que le sentiment de plus grande sécurité qui en était résulté pour la population chypriote avait entraîné le doublement du nombre des demandes d'utilisation de la zone tampon pour l'exercice d'activités normales telles que l'exploitation des terres agricoles, la construction de maisons ou l'implantation d'entreprises.

17. Le Comité consultatif a été informé également qu'en réponse à la résolution 1953 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci notait qu'il importait d'établir des plans dans l'éventualité d'un règlement, assortis de recommandations sur les autres aménagements qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept, une mission d'évaluation préliminaire, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix et comprenant des fonctionnaires du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, s'était rendue à Chypre en mai 2010 et avait rencontré notamment des représentants de l'UNFICYP, du bureau du Conseiller spécial et du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que des représentants des deux parties. Les travaux de cette mission avaient été utiles pour la planification interne, mais la nature exacte du rôle que l'Organisation jouerait dans la mise en œuvre d'un règlement et celle du mandat qui lui serait assigné dépendraient du contenu de l'accord conclu entre les deux parties. En attendant un examen plus approfondi des attributions qui pourraient lui être confiées dans l'avenir et des ressources qui lui seraient alors nécessaires, la Force continuerait d'établir des plans lui laissant une certaine latitude.

18. S'étant enquis des liens entre les fonctions du bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour Chypre et celles de la Force, le Comité consultatif a été informé que les deux missions étaient distinctes et relevaient de mandats différents. La Force avait principalement pour mission d'empêcher la reprise des combats et de favoriser la normalisation de la situation, tandis que la mission de bons offices avait pour but de faciliter les négociations et d'aider les parties à s'entendre sur un règlement définitif. Le Comité consultatif a de plus été informé que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Chypre qui, comme indiqué plus haut, était aussi l'adjointe du Conseiller spécial, veillait à la coordination des deux missions.

19. Le Comité consultatif rappelle à cet égard qu'il a recommandé que le Secrétaire général examine plus avant la structure de l'UNFICYP et le mode d'organisation de sa mission de bons offices à Chypre afin d'éviter le chevauchement d'activités de fond ou d'appui, et fasse part de ses conclusions à l'Assemblée générale (voir A/63/746/Add.9, par. 25 et A/64/660/Add.5, par. 16). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a procédé à cet examen en juin 2010 et qu'il en a rendu compte dans l'annexe III de son rapport sur le projet de budget de la Force. **Il regrette que les informations concernant les résultats de cet examen ne figurent pas dans le corps du rapport et réaffirme que lorsque plusieurs entités de l'ONU sont actives dans une même zone de mission, il faut faire figurer systématiquement dans les documents budgétaires des informations détaillées sur la coordination, les synergies et le partage des services d'appui.**

20. Dans son rapport sur le projet de budget de la Force (A/65/706, par. 9), le Secrétaire général indique que pendant l'exercice 2010/11, l'organigramme de l'UNFICYP a été modifié à la suite de la création d'une structure régionale unifiée de gestion des technologies de l'information et des communications dans les missions présentes au Moyen-Orient. On trouvera des informations générales à ce sujet dans le document A/64/660/Add.5 (par. 17 à 20). La Section des communications et des services informatiques a été remplacée par les « Services des technologies de l'information et des communications », qui relèvent directement du Chef de l'appui à la mission (voir A/65/706, annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de virtualisation qui, durant l'exercice 2009/10, avait permis de ramener le nombre des serveurs de 17 à 16 (voir A/65/625, réalisation escomptée 4.1), s'inscrivait également dans le cadre de l'intégration régionale des services informatiques et télématiques. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises pour renforcer la gestion à l'échelle régionale des activités informatiques et télématiques. Il compte trouver dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Force des informations sur les gains d'efficacité ou les économies supplémentaires rendus possibles par l'intégration régionale des services informatiques et télématiques.**

21. Au paragraphe 10 du projet de budget de la Force, le Secrétaire général indique que des mesures seront prises pendant l'exercice 2011/12 pour atténuer l'empreinte écologique de la Force, dans le cadre d'un projet pilote de réduction de la consommation d'énergie réalisé dans deux camps (Roca et Szent István). Ce projet, appelé à être étendu à toutes les implantations de l'UNFICYP, a pour but de démontrer l'efficacité des mesures systématiques de réduction de la consommation d'électricité et d'eau. Le Comité consultatif note que ces mesures seront essentiellement de deux ordres : des mesures de sensibilisation et de surveillance ayant pour but de modifier les comportements; le recours à des techniques qui permettent de réduire la consommation. Il est prévu de revoir les équipements des camps en vue de maximiser l'écoviabilité de ceux-ci, notamment d'installer des dispositifs permettant d'économiser l'électricité et l'eau, d'équiper les climatiseurs de chronorégulateurs, d'utiliser au maximum l'énergie solaire et d'installer des pompes à chaleur. Dans le tableau qui suit le paragraphe 24 du projet de budget, il est indiqué que des économies d'un montant de 22 200 dollars sont attendues du projet pilote. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun investissement important ne serait envisagé tant que les résultats du projet pilote n'auraient pas été évalués. **Le Comité consultatif se félicite de la volonté manifestée par la Force de réduire sa consommation d'électricité et d'eau et compte trouver dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12 des informations sur les résultats du projet pilote. Il espère que le coût des équipements nécessaires n'entamera pas les gains d'efficacité attendus du recours à des technologies permettant d'économiser l'électricité et l'eau.**

B. Ressources nécessaires

22. Le budget proposé pour la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 se chiffre à 55 744 900 dollars, soit 580 800 dollars de moins (1 %) que le budget approuvé pour 2010/11 (56 325 700 dollars). Le projet de budget prévoit les effectifs suivants : 860 militaires, 69 policiers des Nations Unies, 39 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 113 fonctionnaires recrutés sur

le plan national. Les écarts par rapport à l'exercice en cours sont analysés dans la section III du projet de budget (A/65/706).

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé pour 2010/11</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^a</i>	<i>Écart</i>
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

^a Les prévisions de dépenses afférentes aux contingents ont été établies en tablant sur un taux de vacance de postes de 1 %.

23. Les dépenses prévues au titre des contingents et du personnel de police se chiffrent à 23 869 700 dollars, soit 379 500 dollars (1,6 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2010/11 (24 249 200 dollars). Cette diminution est due principalement à ce que le projet de budget a été établi en retenant un taux de change de 0,761 euro pour 1 dollar, alors que le budget de l'exercice 2010/11 a été établi sur la base d'un taux de 0,70 euro pour 1 dollar.

2. Personnel civil

	<i>Effectif autorisé pour 2010/11</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>	<i>Écart</i>
Personnel recruté sur le plan international	39	39	–
Personnel recruté sur le plan national	113	113	–

24. Le projet de budget pour 2011/12 prévoit pour le personnel civil des dépenses d'un montant total de 14 786 300 dollars, soit 896 300 dollars (5,7 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Les dépenses prévues pour du personnel temporaire se montent à 192 000 dollars. Les taux de vacance de postes retenus pour établir les prévisions de dépenses afférentes au personnel civil sont les mêmes que pour l'exercice 2010/11, soit 5 % pour le personnel recruté sur le plan international et 2 % pour le personnel recruté sur le plan national.

25. Les dépenses prévues pour le personnel recruté sur le plan international sont inférieures de 171 400 dollars (2,5 %) à celles approuvées pour l'exercice en cours, à cause, essentiellement de l'incidence des fluctuations de change sur les dépenses communes de personnel. Pour le personnel recruté sur le plan national, l'écart négatif de 724 900 dollars (8,3 %) tient principalement à ce que le projet de budget table sur le taux de change de 0,761 euro pour 1 dollar constaté au 31 décembre 2010 alors que le budget de l'exercice 2010/11 a été établi en retenant le taux de 0,70 pour 1 dollar projeté par la Banque mondiale.

Recommandations concernant les postes

26. Le Secrétaire général recommande pour l'exercice 2011/12 le transfert de trois postes à l'intérieur de la composante 4 (Appui) :

a) Transfert de la Section du génie à la Section de la sécurité de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (un poste d'agent de

sécurité et un poste de spécialiste de la sécurité incendie). Selon le Secrétaire général, ces transferts s'inscrivent dans la logique de la décision prise par le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité de concentrer les fonctions ayant trait à la sécurité dans les sections spécialisées dans ce domaine (voir A/65/706, par. 19);

b) Transfert de la Section des finances au Bureau du Chef de l'appui à la mission d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (poste d'assistant de gestion budgétaire), transfert qui permettra à l'UNFICYP de se conformer à la règle, en vigueur pour toutes les missions de maintien de la paix, qui veut que les fonctions de gestion financière et les fonctions budgétaires soient distinctes (ibid., par. 20). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national proposé par le Secrétaire général.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
16 393 900	17 088 900	695 000

27. Estimées à 17 088 900 dollars pour l'exercice 2011/12, les dépenses opérationnelles marqueraient une hausse de 695 000 dollars, soit 4,2 %, par rapport à 2010/11.

Consultants

28. Un crédit de 19 100 dollars est prévu pour les dépenses de la rubrique Consultants. Aucun montant n'était prévu à cette rubrique dans le budget 2010/11. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 34 de son rapport, le crédit demandé servirait à financer le recours, pendant quatre mois, aux services d'un consultant qui aiderait à achever l'état des lieux environnemental de l'UNFICYP. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que cette étude avait été commandée afin de mettre la Force en conformité avec l'initiative « ONU verte ». Les objectifs sont de connaître l'évolution passée des chiffres de référence concernant toutes les activités de consommation et la production de déchets, de déterminer si l'UNFICYP a eu, au fil du temps, un impact sur l'environnement de la zone de la mission, de trouver et d'examiner des mesures d'efficacité de l'utilisation des ressources susceptibles de réduire la consommation et la production de déchets et de savoir par rapport à quels chiffres de référence jauger l'efficacité des nouvelles mesures prises.

Installations et infrastructures

29. À 8 616 900 dollars, le montant prévu pour les dépenses relatives aux installations et infrastructures marque une hausse de 421 400 dollars (5,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11. Cette augmentation tient principalement à ce que des dépenses supplémentaires prévues au titre des services d'entretien, compte tenu des dispositions des nouveaux contrats de restauration, de nettoyage des locaux et de gestion des déchets, dont la hausse est en partie compensée par la

baisse des dépenses prévues au titre des services de construction et des fournitures d'entretien.

30. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que le montant prévu pour l'exercice 2011/12 au titre des services d'entretien marque une hausse de 721 500 dollars, soit 19,1 %, par rapport à l'exercice précédent. S'en étant enquis, il s'est vu répondre que, le Bureau des services de contrôle interne ayant recommandé que l'UNFICYP examine ses marchés de fournitures dans le but d'en réduire le nombre et de faire des économies d'échelle, la Force faisait dorénavant appel à une entreprise unique pour les services à assurer dans les camps, au lieu d'avoir neuf marchés distincts. La Force disposant d'effectifs limités, ce regroupement visait à permettre à la Section des approvisionnements de mieux administrer les marchés. Le Comité a également appris que le nouveau régime des engagements était plus coûteux, et cela pour une variété de raisons, notamment l'élargissement du cahier des charges du nouveau marché de services à assurer dans les camps et l'inflation, particulièrement la hausse des coûts de main-d'œuvre.

31. En ce qui concerne les travaux de construction, le Comité consultatif rappelle ses observations antérieures sur la modernisation de l'hôtel Ledra Palace (quartier général du secteur 2) et du camp San Martin (secteur 1) (voir A/64/660/Add.5, par. 31 et 32); il note, à la section V.B du document budgétaire, que ces deux projets sont encore en cours. À sa demande, il a reçu des renseignements détaillés sur ce qui avait été réalisé jusqu'alors dans chacun des deux sites. Au camp San Martin, tout l'effectif, sauf 8 personnes sur 120, était à présent logé dans les bâtiments rénovés ou dans des conteneurs en dur. Il restait à installer une nouvelle sous-station électrique et un système d'électrification pour l'ensemble du camp. À l'hôtel Ledra Palace, où étaient logées 182 personnes, 69 chambres avaient été remises à neuf. Le local du dispositif d'épuration mécanique avait été rénové, des radiateurs avaient été installés dans toutes les pièces et les climatiseurs devaient être prêts à fonctionner dans toutes les chambres et tous les dortoirs d'ici à l'été 2011. En outre, les travaux de gros œuvre concernant le parapet principal étaient terminés, des portes coupe-feu avaient été installées dans tout le bâtiment et le sol avait été refait dans 49 pièces. Cependant, la découverte d'amiante dans certains matériaux des gaines techniques de l'hôtel avait entraîné de gros retards, et il restait à enlever ces matériaux et à remettre à neuf 40 chambres de plus. Pendant qu'il examinait le projet de budget 2010/11 de l'UNFICYP, le Comité a été informé que la modernisation du camp San Martin devait être achevée début 2011 et celle de l'hôtel Ledra Palace, en décembre de la même année. **Le Comité consultatif compte bien qu'en dépit des imprévus qui ont retardé la progression des travaux à l'hôtel, tous les travaux seront terminés aux dates indiquées.**

Formation

32. Le montant des dépenses de formation prévues pour 2011/12, sur lesquelles le Secrétaire général s'étend au paragraphe 27 de son rapport sur le projet de budget, s'élève à 173 000 dollars. Dans le tableau qui suit le paragraphe 28 de ce rapport, le Secrétaire général dit qu'il est proposé de faire participer à des stages de formation interne ou à l'extérieur, au cours de l'exercice, 176 membres du personnel, dont 17 militaires et membres de la police (certaines personnes suivant plus d'un stage sur la durée de l'exercice budgétaire). Le Comité consultatif note, au paragraphe 29 du rapport, que le programme de formation de l'UNFICYP est axé principalement

sur le renforcement des qualités de commandement des responsables de la gestion des ressources financières et humaines, des technologies de l'information et des communications et des achats et de la gestion du matériel. S'étant renseigné, il a appris que l'UNFICYP appliquait depuis quelque temps une politique de formation de formateurs consistant à ce que les chefs transmettent à leurs collaborateurs les connaissances et aptitudes acquises lors de leur propre formation. **Le Comité consultatif traite de la question de la formation dans les missions de maintien de la paix dans son rapport d'ordre général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

Questions diverses

Sécurité routière

33. Le Comité consultatif voit dans le document budgétaire que l'indicateur de succès 4.1.3 concerne la réduction du nombre d'accidents de la circulation concernant les véhicules de l'UNFICYP (de 6 par mois en 2009/10 à 5 par mois en 2010/11 et 4 par mois en 2011/12) (A/65/706, composante 4). Ayant posé des questions, il a été informé que la Force avait pris une série de mesures destinées à renforcer la sécurité routière, notamment en appliquant intégralement un programme de sensibilisation en la matière, en installant dans tous les secteurs des panneaux d'information sur la sécurité routière où sont affichées des informations sur l'évolution des statistiques d'accidents, la tenue de concours de bons conducteurs pour le personnel du quartier général et les contingents, les cours de formation complémentaire offerts aux conducteurs, le respect des règles strictes concernant le nombre de permis de conduire délivrés et la réalisation de contrôles de vitesse et d'inspections de véhicules dans toute l'île. En outre, les chauffeurs militaires responsables d'accidents se voyaient retirer leur permis jusqu'à ce qu'ils aient reçu une formation supplémentaire et passé un nouvel examen. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises par l'UNFICYP pour améliorer la sécurité de la circulation et engage la Force à faire partager à d'autres missions les enseignements et les pratiques optimales tirés de son expérience.**

Lutte antimines

34. Au paragraphe 16 du rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que l'UNFICYP continuera, pendant l'exercice, à assurer un appui à la mise en œuvre des mesures de confiance telles que le déminage. Les produits prévus consistent à entretenir neuf kilomètres de clôture autour d'un champ de mines et à en enlever jusqu'à trois kilomètres une fois le déminage terminé, ainsi qu'à fournir 160 journées de travail de membres du contingent pour l'aide au déminage, de façon à assurer la sécurité des équipes de déminage appartenant à des organisations tierces et à offrir une aide dans le domaine de la sécurité et des communications (A/65/706, composante 2). **Le Comité consultatif insiste sur l'importance de l'appui apporté par l'UNFICYP à la mise en œuvre des mesures de confiance telles que le déminage, et l'encourage à poursuivre l'action qu'il mène dans ce domaine.**

Comité des commissaires aux comptes

35. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a relevé à l'UNFICYP un certain nombre

de lacunes dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, notamment les suivantes : la mission n'avait aucune prise sur l'exécution de certains des produits annoncés; le système interne de remontée de l'information n'était aligné ni sur ses composantes budgétaires, ni sur les produits à exécuter, ce qui faisait que l'information communiquée aux fins de la direction des activités n'était pas la même que celle destinée à l'Assemblée générale; aucun rapport n'avait été établi en cours d'année sur le suivi des progrès accomplis par rapport au cadre de budgétisation de 2009/10 (A/65/5 (Vol. II), chap. II, par. 82, 86 et 91). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé par l'UNFICYP que les produits et indicateurs de succès prévus avaient été établis en étroite coopération avec les référents désignés à cet effet, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise au cours des cycles budgétaires précédents. Il a aussi appris que la Force avait fait tout ce qu'elle pouvait pour que son système interne officiel de remontée de l'information soit aligné sur les composantes budgétaires voulues, et qu'elle établissait un rapport mensuel sur l'état des crédits alloués, qui était distribué à tous les chefs de section et qui aidait à ce que les allocations de crédits et les réalisations prévues soient suivies régulièrement et de près. En outre, le progrès accompli vers la réalisation des objectifs fixés dans ses cadres de budgétisation axée sur les résultats était suivi au moyen d'un outil appelé dossier de justificatifs, qui était présenté deux fois par an à toutes les parties concernées.

36. Aux paragraphes 288 et 289 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'UNFICYP soit contrainte d'établir un plan détaillé de reprise après sinistre et de continuité des opérations, vu que son dispositif actuel de continuité des opérations ne couvrait pas certains éléments clefs de son activité. Au paragraphe 290, il indique que, d'après le Département de l'appui aux missions, un plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations propre à la mission était en cours d'élaboration à l'UNFICYP et devait être mis à l'épreuve avant la fin du premier trimestre 2011. Le Comité consultatif s'étant renseigné sur la question, il lui a été indiqué que la Force s'employait à mettre sur pied un groupe de travail où seraient représentées les composantes militaire, police, affaires civiles et appui et qui serait chargé d'élaborer le plan en question. Il était prévu que ce soit chose faite le 31 mars 2011 au plus tard.

V. Conclusion

37. Les décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet du financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont énoncées au paragraphe 31 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/625). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 1 114 000 dollars soit porté au crédit des États Membres, ainsi que les recettes diverses et les produits d'ajustements totalisant 1 374 300 dollars.**

38. Les décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet du financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont énoncées au paragraphe 41 du rapport sur le projet de budget (A/65/706). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'UNFICYP au-delà du 15 juin 2011, un crédit de 55 744 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/625)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/706)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice clos le 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/64/660/Add.5)
- Résolution 63/290 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolution 1953 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe

Dépenses effectives et prévues de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2010-31 janvier 2011			1 ^{er} février- 30 juin 2011 : dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2011			Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	Baisse des dépenses prévues, les dépenses de relève des contingents ayant été inférieures au budget grâce aux appels d'offres lancés localement et à la réduction du nombre de voyages effectués par le personnel
Contingents	21 072,6	12 697,0	8 375,6	7 787,0	20 484,0	588,9	2,8	Baisse des dépenses prévues, les dépenses de relève des contingents ayant été inférieures au budget grâce aux appels d'offres lancés localement
Police des Nations Unies	3 176,6	2 982,1	194,5	52,0	3 034,0	142,5	4,5	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	24 249,2	15 679,1	8 570,1	7 838,8	23 517,8	731,4	3,0	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6 795,9	3 854,5	2 941,4	2 829,0	6 683,0	112,5	1,7	Baisse des dépenses prévues du fait que le recrutement du Porte-parole du Chef du service de sécurité a été retardé
Personnel recruté sur le plan national	8 694,7	4 448,2	4 246,5	4 310,0	8 759,0	(64,0)	(0,7)	Hausse des dépenses due à la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	

	1 ^{er} juillet 2010-31 janvier 2011			1 ^{er} février- 30 juin 2011 : dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2011			Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	192,0	132,4	59,6	67,0	200,0	(7,6)	(4,0)	Accroissement des besoins dû des impératifs opérationnels urgents
Total partiel	15 682,6	8 435,2	7 247,4	7 206,5	15 641,7	40,9	0,3	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	
Voyages	425,2	140,8	284,4	140,0	281,0	144,4	33,9	Besoins en matière de voyages inférieurs aux prévisions
Installations et infrastructures	8 195,5	5 302,7	2 892,8	3 006,0	8 309,0	(113,4)	(1,4)	Hausse du coût des services de restauration à la suite de la signature d'un nouveau marché de fourniture de services aux camps (restauration, propreté des camps et des routes et main-d'œuvre sans qualification)
Transports terrestres	3 338,7	4 053,0	(714,8)	215,0	4 269,0	(930,0)	(27,9)	Hausse des dépenses due à l'augmentation des tarifs de location de véhicules aux termes des nouveaux marchés
Transports aériens	1 836,4	1 800,0	36,0	48,0	1 848,0	(11,8)	(0,6)	
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Communications	844,5	604,0	240,3	149,0	753,0	91,7	10,9	Diminution des besoins en matière de communications par réseaux commerciaux, et non-utilisation de la ligne louée reliant la mission à Valence
Informatique	787,9	696,0	91,8	91,0	787,0	1,2	0,2	
Services médicaux	372,6	176,0	196,9	155,0	330,0	42,3	11,3	Besoins effectifs en matière de fournitures médicales inférieurs aux prévisions
Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	

	1 ^{er} juillet 2010-31 janvier 2011			1 ^{er} février- 30 juin 2011 : dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2011			Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Fournitures, services et matériel divers	593,1	288,0	305,1	290,0	579,0	14,6	2,5	
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	16 393,9	13 061,4	3 332,5	4 093,5	17 155,0	(761,1)	(4,6)	
Total brut	56 325,7	37 175,6	19 150,1	19 138,8	56 314,5	11,2	-	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 555,7	1 465,4	1 090,3	-	1 465,0	1 090,3	42,7	
Total net	53 770,0	35 710,2	18 059,8	19 138,8	54 849,1	(1 079,1)	(2,0)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 830,6	150,2	1 680,4	-	150,0	1 680,4	91,8	
Total	58 156,3	37 325,8	20 830,5	19 138,8	56 464,7	1 691,6	-	